

Législature 2021-2026 :
Procès-Verbal - Assemblée des délégués
12 juin 2025 – 19h30 – Restaurant de la Croix-Blanche, Treyvaux

Présidence : M. Bernard CLERC
Membres du comité : Mme Doris ROTZETTER
M. Adrian PÜRRO
M. Denis MURITH
M. Marc MONNEY
M. Maurice HORNER
M. Philippe SCHWAB

Responsable d'exploitation : M. Daniel VONLANTHEN
Prise du PV - Secrétaire : M. Frédéric CUDRE-MAUROUX

Voix représentées :

Communes Membres	Délégué(e) présent(e)	Participation [%]	Nbre de voix
Bois-d'Amont	M. Kolly Samuel	7.3	1
Ferpicloz	M. Pillonel Alain	1.3	1
Giffers	Excusé par mail le 06.06.2025	6.17	-
Le Mouret	M. Yerly Nicolas	10.36	2
Marly	M. Clément Christophe	52.03	6
Plasselb	M. Ackermann Stefan	4.76	1
Rechthalten	M. Baeriswyl Roland	3.43	1
St.-Silvester	Excusé par mail le 05.06.2025	4.37	-
Tentlingen	M. Zbinden Ernst	5.31	1
Treyvaux	M. Yerly François	4.81	1
Villarsel-sur-Marly	M. Kilchoer Alphonse	0.16	1
Communes présentes	9 / 11	Total des voix présentes	15 / 17

Présence sans droit de vote : **M. Olivier Girardin, conseiller communal – Treyvaux**

Scrutateur nommé : **Fait directement par le président M. Bernard Clerc**

Excusés : M. Olivier Pompini, Service de l'Environnement

Début de l'assemblée : 19 h 35

1. Souhais de bienvenue et appel des délégués

Le Président salue et remercie les délégués et membres du comité pour leur présence et donne la parole à M. Olivier GIRARDIN, conseiller communal en charge des finances de la commune de Treyvaux, pour une courte présentation.

Le Président précise que cette assemblée a été convoquée par courrier du 23 mai et 4 juin 2025 envoyé par courriel aux administrations des communes membres et par une annonce parue dans la feuille officielle n°22 du 30 mai 2025. La documentation était jointe à la convocation et est également disponible sur le site internet de la commune de Marly. Il demande s'il y a des commentaires par rapport à cette convocation => la parole n'est pas prise par l'assemblée.

Le Président annonce que M. Olivier Pompini du Service de l'Environnement, s'est excusé pour cette assemblée.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président fera directement le contrôle des votes pour cette séance.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 novembre 2024

Le Président informe que le procès-verbal de la dernière assemblée était transmis avec la convocation. Il demande s'il y a des ajouts ou remarques à son sujet. Aucune remarque n'est effectuée de la part de l'assemblée présente.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver à bulletins levés le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 novembre 2024 :

► **Approbation du procès-verbal par 15 voix / 15.**

4. Comptes au 31.12.2024

- **Comptes de résultats**
- **Bilan au 31.12.2024**
- **Rapport de l'organe de révision**
- **Rapport de la commission financière**
- **Approbation**

Ci-joint, nous vous remettons un document explicatif des dépassements sur les différents postes des comptes de résultat pour l'exercice 2024.

Une remarque est faite concernant les indicateurs MCH2 par M. Roland Baeriswyl, représentant de la commune de Rechthalten, il demande de mettre la légende de ces indicateurs, sur les prochains exercices comptables.

Une question a été posée par M. Christophe Clément, si une demande de provision a été faite, pour le travail fait par Fiducor, pour la mise à niveau de processus MCH2 ? Non, pas de demande de provision pour ce poste.

Le Président précise que suite à la présentation des comptes et aux lectures des différents rapports, l'approbation de ceux-ci peut s'effectuer :

Le Président demande à l'assemblée d'approuver à bulletins levés le compte de résultats au 31.12.2024 ainsi que les différents rapports :

► **Approbation du compte de résultat par 15 voix / 15.**

5. Approbation du rapport de gestion 2024

Le Président rappelle que le rapport annuel 2024 de l'Association Gérine-Nesslera était transmis avec la convocation. Il demande s'il y a des commentaires, questions à son sujet => la parole n'est pas prise.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver à bulletins levés le rapport de gestion 2024 :

► **Approbation du rapport annuel par 15 voix / 15.**

Le Président remercie le secrétaire pour sa rédaction.

6. Décharge au comité

Le Président demande à l'assemblée donner décharge au comité pour l'exercice comptable 2024 à bulletins levés :

► **Décharge donnée par 15 voix /15.**

7. Divers

Le Président informe que la prochaine assemblée des délégués est prévue le jeudi **13 novembre 2025 à 19h30 à Plasselb, le nom du restaurant sera communiqué ultérieurement.**

Il cède la parole à M. Daniel Vonlanthen, responsable d'exploitation, pour quelques informations au sujet de l'exploitation : La construction de la place de dépôtage avance bien, le calendrier des travaux est tenu, et la mise en service devrait se faire dans le courant du dernier trimestre 2025. La mise en service des soufflantes du bassin de dessableur a été effectuée.

Une question concernant le traitement des micropolluants a été posée par M. Ernst Zbinden. Pour l'instant, nous facturons la taxe, c'est-à-dire une taxe en CHF par habitants raccordés dans chaque commune. Mais pour le futur, l'AIGN et par conséquent la Step devra se mettre aux normes. Le dernier délai pour faire ces modifications est fixé à 2035 !

Une question est posée par M. Roland Baeriswyl, si l'on peut comparer les différentes Step entre elles ? Oui, si elles sont gérées comme chez nous, en association de communes, il y aurait une possibilité de comparaison, autrement non si elles sont gérées comme des entreprises à part entière.

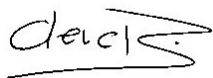
En ce qui concerne, le retard pris dans notre construction de notre place de dépôtage, y a-t-il une incidence pour les boues de Micarna, traitées par la Step de Pensier ? Non, ils ont un planning bien établi, et lorsque nous aurons l'autorisation d'exploiter notre installation, cela va « simplement » alléger les nombres de camions sur les autres Step, principalement celle de Pensier et Fribourg.

La parole est donnée à l'assemblée. Constatant que celle-ci n'est pas prise, le Président clôt l'assemblée en remerciant les exploitants pour tout le travail effectué ainsi que les membres du comité. Il souhaite une agréable soirée et une bonne rentrée à chacun.

L'assemblée est levée à 20 h 18.

Pour l'Association intercommunale Gérine-Nesslera

Le Président
Bernard Clerc



Le secrétaire
Frédéric Cudré-Mauroux



Annexes : Préavis de la commission financière
Explicatifs sur les comptes 2024

AIGN – Assemblée des délégués du 12 juin 2025

Préavis de la Commission Financière

Point 4 : Compte 2024

1 Préambule

Selon la loi sur les communes, la Commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de contrôle à l'intention de l'assemblée des délégués de l'AIGN.

L'organe de révision Gefid Conseils SA a effectué son travail durant les journées du 31 mars et du 10 avril 2025. La révision s'est faite en présentiel dans les locaux de la STEP à Marly. Une séance supplémentaire portant notamment sur la présentation des états financiers et du tableau de flux de trésorerie a été tenue le 21 mai 2025 dans les locaux de Gefid Conseils SA. Gefid Conseils SA est encore intervenu les 30 mai et 2 juin 2025 afin de finaliser la présentation des comptes 2024.

Suite à la réception du rapport détaillé de l'organe de révision, la commission financière s'est ensuite rencontrée le 5 juin 2025. Durant cette séance, nous avons analysé les comptes ainsi que les différents rapports en notre possession. La commission financière constate, qu'après plusieurs années, les comptes 2024 sont établis selon la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé). Nous remercions sincèrement le comité ainsi que M. Cudré-Mauroux pour ce travail.

La commission financière relève cependant qu'à ce jour, le système de contrôle interne (SCI) n'a pas encore été dûment documenté et formalisé. Le rapport de l'organe de révision contient également une remarque à ce sujet.

Ainsi, sur la base du rapport de révision et de nos discussions, nous sommes convaincus que les comptes 2024 ont été tenus de manière conforme. La commission financière est consciente que le passage au MCH2 a engendré une charge de travail supplémentaire. Nous rappelons que la responsabilité de la mise en place d'un SCI (système de contrôle interne) incombe également au comité et l'encourage à tout mettre en œuvre pour soutenir M. Cudré-Mauroux afin que ce dernier soit finalisé rapidement.

2 Approfondissement de la Commission financière

Le compte de fonctionnement

Nous observons comme résultat d'exercice 2024 un excédent de produits de CHF 501'286.50. Nous félicitons le comité pour l'atteinte de ce dernier. Ce résultat amélioré de CHF 2'107'506.16 par rapport aux comptes 2023 et de CHF 2'501'994.50 par rapport au budget 2024 montre :

- Une maîtrise continue des charges par le comité, ces dernières diminuent de plus de CHF 134'000.- par rapport au budget 2024. Par contre ces dernières augmentent de CHF 229'870 par rapport aux charges effectives de 2023. Cette augmentation provient surtout des frais d'énergie, d'élimination des boues, des installations techniques et des amortissements.
- Des recettes de 2024 supérieures à leurs projections ainsi qu'aux comptes 2023.

- Mais c'est bien le passage à la norme comptable MCH2 qui permet de réaliser un bénéfice et surtout suite à la dissolution de la réserve de réévaluation ainsi que le changement de méthode des amortissements.

Sachant ce résultat global fort réjouissant, la commission financière reste toutefois attentive, tout comme le comité, aux perspectives financières futures, tenant compte :

- Des charges actuelles et futures liées aux futurs investissements qu'il faudra nécessairement réaliser.
- La réserve créée suite à la mise en œuvre du MCH2 avec la réévaluation du patrimoine
- La gestion des coûts de l'énergie en perpétuelle augmentation actuellement

Le compte des investissements

Nous observons :

- Les coûts de la place de dépotage s'élèvent à CHF 153'417.70 en 2024. Le budget 2024 s'élevait à CHF 1'200'000.-. Cet investissement n'a débuté qu'en octobre 2024, c'est pourquoi les dépenses 2024 ne sont pas élevées. Les coûts apparaîtront dans les comptes 2025.

La Commission financière remercie en outre sincèrement le comité et tout spécialement M. Cudré-Mauroux pour leur disponibilité et leur transparence lors des échanges avec la commission financière. Nous tenons également à relever l'excellente tenue de la comptabilité, remarque confirmée par la fiduciaire.

3 Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité l'approbation des comptes 2024 et remercie d'ores et déjà le comité d'entreprendre cette année encore tout ce qu'il faut pour la mise en place du SCI.

Pour la commission financière
Christophe Clément

Marly, le 12 juin 2025.

Comptes 2024 - Explicatifs

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
0110.3132.00	Organe de révision et commission financière	6'910.00	4'100.00	3'102.10
	Offre de Gefid SA du 8.11.2023 à CHF 3'500.00, + rajout problème de mise à jour MCH2, + séance avec comité pour les explications + diverses séances avec FCM (facture Gefid SA = CHF 6010.00 au lieu de 3500.00 + TVA.			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.3120.01	Frais alimentations – électricité STEP	157'340.11	140'270.00	150'989.98
	Augmentation des frais d'électricité sur la STEP = identique à celle de 2023			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.3120.02	Frais alimentations – électricité STAP & BR	8'244.88	6'600.00	5'836.67
	Augmentation des frais d'électricité sur STAP et BR, + de consommation			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.3120.03	Frais produits chimiques	67'327.28	84'520.00	69'748.84
	Frais identique à 2023			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
720.3121.01	Frais de traitement et élimination des boues	339'570.83	290'405.00	319'680.610
	Augmentation des quantités absorbées par la STEP = plus ou moins identique à 2023			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.3143.00	Entretien : collecteurs, STAP et BR	444.55	55'000.00	30'108.65
	Pas de travaux importants sur le collecteur ! Conditions météorologiques !! Terrains			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.3144.00	Entretien : immeuble STEP	2'975.95	11'000.00	3'211.48
	Beaucoup moins d'entretien !			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.3300.30	Amortissement planifiés	542'751.00	0.00	0.00
	Nouveau compte avec le passage à MCH2 pour les amortissements des installations de la STEP			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.4250.01	Produit : traitement des boues fosses septiques	130'693.65	71'460.00	80'376.77
	Plus de traitement de fosses !			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.4250.02	Produit : traitement des boues STEP Externes	109'178.00	63'000.00	75'817.20
	Augmentation des livraisons des step externes			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
9610.3401.00	Intérêts débiteurs dette ext-rénov. (BRG)	44'973.25	65'000.00	48'183.30
	Moins que le budget ! = Idem que 2023			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
9610.3401.04	Intérêts débiteurs dette place de dépotage	0.00	32'500.00	0.00
	Crédit pas encore débuté après de la BCF			

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
7201.5030.00	Place de dépotage - INVESTISSEMENT	153'471.70	1'200'000.00	83'663.99
	La grande majorité des travaux auront lieu 2025 !			

Remarques diverses :

Les amortissements bancaires ne figurent plus dans le compte de résultat.

Dissolution de la réserve (revenus extraordinaires de CHF 92'162.85) depuis plusieurs années.

Nouveau compte, prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA (CHF 360.000.00 = 3x 120'000.00 pour 3 ans = 2022, 2023 et 2024 // Réévaluation du PA = 1'118'000.00 = 120'000.00 par année, sur 10 ans, début MCH 2021-2031)